Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0250-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2025_0250

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 62 Procurations : 11

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COENT André , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , Mme LALEUF Claudie (suppléante de M. MARTIN Xavier), Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , Mme POCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. PHILIPPE Joël, M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Eric, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, M. KERVAON Patrice à Mme NICOLAS Sonya, M. LEON Erven à M. BETOULE Christophe, Mme LOGNONÉ Jamila à Mme BARBIER Françoise, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MEHEUST Christian à M. JORAND Jean-Claude, Mme PONTAILLER Catherine à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. GARZUEL Alain, M. LATIMIER Hervé, M. LE BRAS Jean-François, M. NICOLAS Gildas, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, Mme PRIGENT Brigitte, M. QUEGUINER Yannick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Revalorisation des astreintes de droit privé

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0250-DE

En 2024, un certain nombre de constats partagés, notamment les difficultés rencontrées tantes de recrutement et le manque d'attractivité de certains métiers de la Direction de l'eau et l'assainissement, la concurrence de plus en plus marquée, avec le secteur privé mais aussi avec les autres services en régie des EPCI voisins et par ailleurs, la nécessité de réinterroger le dispositif des astreintes, a conduit à proposer la rédaction d'un accord cadre pour la DEA, élaborée avec les élus, la direction de l'eau et l'assainissement et les services de Lannion-Trégor Communauté impliqués.

Considérant les fortes tensions sur certains métiers intervenues courant 2025, il a été proposé de modifier d'ores et déjà le montant forfaitaire des astreintes d'exploitation pour les salariés de la direction de l'eau et de l'assainissement relevant du droit privé pour les porter à :

- Semaine complète : 260€
- Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures : 14 €
- Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures : 17,5 €
- Samedi : 61€
- Dimanche ou jour férié : 76€
- Week-end, du vendredi soir au lundi matin : 189,5€

Le montant de l'astreinte de décision reste inchangé.

VU Le Code du travail, notamment les articles L. 5134-19-1 et suivants ;

VU La convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 (IDCC 2147) ;

VU L'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 novembre 2025 ;

VU L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires Générales » en date du 27 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0250-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 73 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER le montant forfaitaire des astreintes d'exploitation pour les salariés de la direction de l'eau et de l'assainissement relevant du droit privé à savoir :

- Semaine complète : 260€
- Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures : 14 €
- Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures : 17,5 €
- Samedi : 61€
- Dimanche ou jour férié : 76€
- Week-end, du vendredi soir au lundi matin : 189,5 €

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 22 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :
Notifiée le : 22 DEC. 2025

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT



